
Mon port de plaisance

*Objectif 100% plaisir,
en sécurité*



MON PORT DE PLAISANCE

Objectif 100% plaisir, en sécurité

Le port de plaisance est un lieu de départ en navigation, de vie, de rencontre et d'échanges.

C'est avant tout un lieu de promenade, de loisirs et de plaisir...

SI NOUS VOULONS QU'IL LE RESTE, ENSEMBLE, ENGAGEONS-NOUS !

La crise sanitaire que nous traversons nous conduit à rester vigilants.

PROTÉGEZ-VOUS ET PROTÉGEONS-NOUS !

Je respecte les précautions sanitaires générales

Comment se protéger et protéger les autres ?



Lavez-vous très régulièrement les mains



Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir



Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le

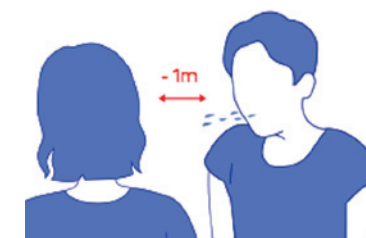


Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

Comment se transmet le Coronavirus ?

• Par la projection de gouttelettes

• Face à face pendant au moins 15 minutes



Source : Santé publique France

- Si j'en dispose je porte un masque notamment lors d'échanges avec une autre personne
- Je tiens mes distances vis-à-vis des autres personnes
- J'évite les regroupements de personnes



Je respecte les précautions sanitaires particulières

Dans chaque lieu que je fréquente, je m'engage à respecter les règlements généraux et les règlements particuliers sanitaires. Je préserve ma santé et celle des autres.

- J'évolue sur le port, je fréquente la Capitainerie, un lieu public ou privé, je limite mes déplacements dans les espaces collectifs confinés
- J'utilise les installations et les services du port

Je vais à la Capitainerie, chez un professionnel du nautisme, dans un commerce, un local associatif, un espace partagé.

J'utilise les Sanitaires du port, le Point Propre, la station d'avitaillement, l'alimentation en eau ou électricité...



Je respecte les règles sanitaires générales et les consignes particulières. Je respecte les opérations de désinfection. Si je manipule un objet partagé, j'effectue un lavage de mains précis avant et après l'utilisation.

Je me promène et me déplace sur le port de plaisance.

Sur les parkings, les quais, les pontons, les espaces publics...



Je garde mes distances et j'évite les regroupements. J'évite de toucher les objets qui m'entourent. Si je manipule un objet partagé, j'effectue un lavage de mains précis avant et après l'utilisation.

Je profite de mon bateau à quai et en mer !

Je profite de mon bateau, je fais intervenir un professionnel du nautisme ou un service à bord de mon bateau, je navigue, je régate, je favorise les échanges par téléphone, mail ou toute autre procédure dématérialisée.



Je respecte les règles de précautions générales et particulières. Je tiens mes distances et je me protège. Je reste sur mon bateau, j'évite les regroupements « Stop aux apéros pontons ». Si je veux profiter d'une activité, je prends Rendez-vous en priorité par téléphone.



Je prépare mon bateau pour naviguer ! J'évolue sur les Zones techniques & mobilise le service manutention.

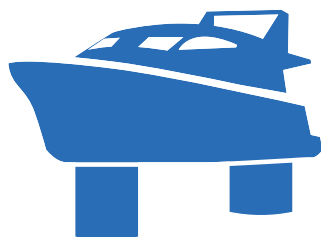
Les zones techniques sont un espace à partager, avec leurs règles spécifiques de sécurité. Je m'engage à respecter les consignes qui me sont données.

Je favorise la procédure dématérialisée ou les échanges par téléphone ou par mail

(Cf. validation préalable de la commande de manutention par mail)

Je prépare ma manutention

Je prends RDV de préférence par téléphone auprès du service, et valide le bon de commande de manutention avant l'opération.



Je prépare mon arrivée dans la darse

Je retire les instruments sous la ligne de flottaison,

Je prépare mes amarres et défenses avant mon arrivée et j'indique la position des sangles

Je respecte les consignes générales de sécurité sanitaire

Distanciation, gestes barrières, protection... Je porte les équipements de protection.



Je viens en escale dans un port de plaisance ou je demande une assistance.



Je contacte la Capitainerie à l'avance. Je préviens de mon arrivée et j'explique précisément mes besoins. J'écoute et j'applique les consignes qui me sont données.

CHARTE DE BONNE CONDUITE DES PORTS DE PLAISANCE face au risque sanitaire COVID-19

Dans le but de favoriser le retour à une activité des services portuaires et d'être identifié par les services de l'État, la Préfecture Maritime, le Préfet de Région et les Préfets de département, comme un secteur d'activité pouvant être déconfiné en priorité, les gestionnaires des Ports de Plaisance prennent les engagements suivants :

- 1• Assurer l'application des règlements, directives et recommandations des pouvoirs publics en matière de lutte contre le COVID19.
- 2• Imposer ou encourager le respect des gestes barrières à leurs agents portuaires, prestataires, professionnels du nautisme, acteurs associatifs, plaisanciers et visiteurs sur l'ensemble du port de plaisance avec une vigilance particulière sur les pontons et les zones techniques.
- 3• Mettre en place du matériel de protection favorisant la distanciation sociale sur les points d'accueil : écrans transparents, masques, produits désinfectants en libre-accès, marquages au sol, signalisation pour le maintien des distances de sécurité entre les clients dans les zones d'attente.
- 4• Renforcer le nettoyage, la ventilation et la désinfection quotidienne des parties communes (Sanitaires, Capitainerie, Station d'avitaillement, Point Propre...) et les adapter aux exigences et recommandations des autorités sanitaires.
- 5• Favoriser le paiement dématérialisé. À défaut favoriser le paiement par carte bancaire si possible sans contact et désinfecter systématiquement les terminaux de paiement.
- 6• Réserver les sanitaires aux plaisanciers avec contrôle d'accès et fermeture obligatoire pendant les opérations d'entretien et de désinfection.
- 7• Assurer une communication claire sur l'ensemble des mesures de prévention contre le COVID19 mises en place sur le port de plaisance.
- 8• Former le personnel puis assurer la mise en place et le respect des protocoles de gestion définis dans le Document Unique du port, et en cas de suspicion de contagion au COVID19.
- 9• Mettre en quatorzaine tout employé avec fièvre et/ou autres symptômes du COVID19, par principe de précaution.
- 10• Nommer un ou plusieurs référent(s) sanitaire(s) au sein du port de plaisance.



Signataires

Président FFPP / Unions régionales
avec l'approbation des organisations syndicales
« CFDT, FO, CGT, CFTC et CFE-CGC »

La Capitainerie

à votre service

**Je souhaite obtenir un renseignement d'ordre
réglementaire, utiliser et me renseigner sur un service...
Je contacte la Capitainerie.**

**Dans tous les cas je favorise la procédure
dématérialisée ou privilégie les échanges
par téléphone ou par mail.**

Création, Conception : Cithéa - www.cithea.com - Crédits photos : istock.com

